

**COMMUNE DE  
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660  
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 MAI 2026**

Délibération n° 2026-05-053

Date de la convocation : 16 mai 2026  
Nombre de conseillers en exercice : **23**  
Nombre de conseillers présents : **19**  
Nombre de procurations : **4**  
**Votes** : **23**

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

**Le vingt-deux mai deux-mil-vingt-six à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Geneviève MANDON, maire de la commune.

**Membres présents :**

MANDON Geneviève, SEUX Christian, CHOVET-LARGERON Béatrice, EBOLI Laure, CHAVANA Jean-Luc, BERGER Estelle, LARGERON Olivier, BASTY Jean-Pierre, LANDON Jean-Luc, GRANGE Jean-Luc, BEAL Bénédicte, LESCANNE Etienne, GAGNAIRE-DENIS Julie, SABATIER Lucie, JACQUET Elodie, RAYMOND Jonathan, BALLERY Sarah, GOUTTE Marie, DEBROSSE Paulin.

**Procurations :**

THOUMY Denis, procuration à CHAVANA Jean-Luc  
BESSON Hélène, procuration à LESCANNE Etienne  
FAURE Guillaume, procuration à BEAL Bénédicte  
DESFOND Juliette, procuration à BERGER Estelle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20260522-2026-05-53-AR-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2026

**Absente excusée :**

**Secrétaire** : BEAL Bénédicte

**OBJET : TARIFS GARDERIE SCOLAIRE A COMPTE DE L'ANNEE SCOLAIRE  
2026-2027**

Madame la maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les tarifs de la garderie scolaire applicables à partir de la prochaine année scolaire 2026/2027.

Elle ajoute que l'organisation actuelle d'une garderie gratuite de 16h15 à 17h00 ne permet plus d'assurer un service de qualité en raison du grand nombre d'enfants présents. En parallèle, avec l'ouverture de l'Espace Loisirs et Vie Sociale, l'accueil périscolaire assuré par l'Association Familles Rurales s'effectuera désormais dès 16h30 dans les nouveaux locaux (les animatrices récupéreront les enfants inscrits à l'école et les accompagneront jusqu'à l'Espace Loisirs). Il est ainsi proposé de supprimer le temps de garderie gratuit de 16h30 à 17h00 à la charge de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à compter de l'année scolaire 2026-2027, MAINTIEN les tarifs suivants pour le temps de garderie du matin payant à l'école de l'Etang et de la République et SUPPRIME le service de garderie gratuit de 16h15 à 17h00 à l'école de l'Etang :

- Abonnement annuel pour les deux écoles : **80,00 €**
- Inscription occasionnelle pour les 2 écoles : **1,10 €**

ONT SIGNE AU REGISTRE LA MAIRE ET LA SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIE CONFORME.  
A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 22 mai 2026.

La Maire  
Geneviève MANDON



La secrétaire de séance  
Bénédicte BEAL